

Conseil municipal du mercredi 4 mai 2016

Refinancement d'un emprunt

La ville a refinancé un prêt dit « structuré » c'est-à-dire présentant des risques quant à l'évolution de son taux, avec la Caisse française de financement local (CAFFIL). Cet emprunt, d'un montant de l'ordre de 4 millions d'euros avait été souscrit en 2011. Le nouveau prêt, de refinancement, sera à taux fixe et ne présentera plus de risque lié à l'évolution très volatile du taux de change entre les monnaies. D'autre part, la commune fait appel au fonds de soutien de l'Etat de façon à obtenir une aide sur le refinancement de l'emprunt toxique. Elle pourrait se voir aidée à hauteur de 438 000€.

Logements, garanties pour des prêts

La ville accepte de se porter garante de trois emprunts. Deux contractés par Touraine Logement pour l'acquisition de logements situés dans le programme immobilier dont la construction démarre rue des Ateliers ; et un contracté par VTH pour les 10 logements du programme « Cour Line-Porcher ».

Educateurs spécialisés

Depuis 2010, le conseil départemental a repris en gestion directe les postes des trois éducateurs spécialisés qui interviennent sur la commune. La ville renouvelle pour un an la convention avec le département. Elle fournit les locaux rue Pierre Curie, et finance à hauteur de 20% cette mission de prévention.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La commune participe à la lutte contre le gaspillage alimentaire depuis 2014, à travers des actions de sensibilisation menées auprès des enfants au restaurant scolaire, en partenariat avec un cabinet-conseil et une association. Elle sollicite un soutien à hauteur de 9 950€ auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agence de l'Environnement. Cette aide représenterait environ 40% du coût de cette action.

Tarifs de la cantine

De nouveaux tarifs de restauration municipale entreront en vigueur le 1^{er} septembre : ils varient en fonction du quotient familial de 1.29€/repas (16.87€/mois) à 3.18€/repas (41.69€/mois) pour les maternelles et de 1.53€/repas (20.10€/mois) à 3.78€/repas (49.46€/mois) pour les écoles élémentaires.

Pour les usagers de la résidence des personnes âgées, le repas est de 5.83€ (8.82€ les dimanches et jours fériés), de 2.49€ pour la collation du soir ; de 6.78€ pour les repas servis à domicile.

Cet été, mini camps à Chatelus

Cet été des séjours-courts de 4 à 5 nuits se dérouleront sur le centre de vacances de Châtelus-le-Marcheix dans la Creuse. Ces séjours permettront aux enfants d'aborder la vie en collectivité, le respect des autres, le partage des tâches communes et de découvrir le milieu naturel à travers des activités de plein air, sportives (canoé-kayak...) et créatives.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de 110€ à 150€ pour les résidents de Saint-Pierre-des-Corps et 450€ pour un enfant non Corpopétrussien.

Les vacances en centres de loisirs

Les tarifs des activités périscolaires, des mercredis et des petites vacances sont calculés en fonction du quotient familial qui tient compte du revenu des familles. Les accueils périscolaires se tiennent dans chaque école – sauf pour l'école maternelle Jacques Prévert dont l'accueil se fait

sur le groupe scolaire Henri Wallon, le matin avant la classe à partir de 7h30 et le soir après la classe de 16h30 à 18h30 avec un goûter fourni par la ville (de 0,50€/h à 1,70€/h et 2,78€/h pour les familles hors commune). Les accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances se tiennent dans les écoles Pierre Sénard, Viala et Paul-Louis Courier : de 0,29€/h à 1,60€/h (2,78€/h pour les familles hors commune), de 2,03€ à 11,20€ le mercredi à partir de 11h30 ; de 1,45€ à 8€ la demi-journée et de 2,90€ à 16€ par jour.

Séjour en Corse organisé pour les jeunes

Le service municipal de la jeunesse organise un séjour de huit jours en Haute Corse, à Saint-Florent, du 9 au 16 juillet. La somme de 270€ sera demandée pour chaque participant sachant que les prestations de la Caisse d'allocations familiales pourront atténuer cette charge.

Inondation

Le conseil devait donner son avis sur le nouveau Plan de prévention du risque inondation (PPRi) élaboré sous la houlette des services de l'Etat. Ce PPRi a fait l'objet d'une enquête publique du 18 avril au 19 mai. Le conseil demande que le PPRi n'entrave pas l'évolution de la vie en limitant notamment le nombre et la qualité des services et équipements publics, et mentionne notamment la construction d'un EPHAD pour les personnes âgées dépendantes, et un centre de secours. Le conseil demande aussi que la zone d'activité de Rochepinard soit intégrée dans le périmètre dit « centre urbain », là encore pour lui permettre d'évoluer. Ou encore de relever le seuil des opérations immobilières devant comporter des pièces habitables au dessus des plus hautes eaux connues à 15 logements de façon à limiter les surcoûts liés aux spécificités des constructions en zone inondable.

ZAC Grand Cour

En 1990 la ville avait passé une convention pour l'aménagement du quartier « Grand Cour » avec Val Touraine Habitat. Ce programme a permis d'aménager 4 hectares d'anciens terrains maraîchers en centre-ville. Aujourd'hui l'aménagement de cette zone est terminé ; elle compte un peu moins de 400 logements, des commerces, des services. La ville approuve le bilan de clôture de la convention signée avec Val Touraine Habitat, qui est arrivée à son terme.